

REUNION DU 23 MARS 2010

L'an deux mille dix, le **vingt trois mars** à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Nicole FERNANDES, Florence MARMAIN. Manuela MASSET- DAVID. Messieurs Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Robert DAUGÉ, Philippe THIBAULT, Philippe ROQUET, Patrice CAILLE et Philippe NIVAU.

Etaient absentes excusées : Sophie QUILLIEC (pouvoir à Régis BRAULT) - Marie-Christine BARON-POUDRET - Stéphanie BRUNET

Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 mars 2010

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Florence MARMAIN, Adjointe aux finances pour la présentation des comptes administratifs 2009 et la proposition de la commission des finances pour les budgets primitifs 2010.

Mme MARMAIN remercie Brigitte BOURDON, élue démissionnaire, de sa participation à la commission des finances et regrette son départ.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 –

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les Comptes Administratifs 2009 du budget de la Commune et du Service de l'Assainissement.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION dressé par Mme la Trésorière

Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION dressé par Mme la Trésorière

Service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le

compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGETS PRIMITIFS 2010

Le Conseil Municipal après délibération, décide d'affecter les résultats 2009 comme ci-dessous :

➤ **Budget Commune de LATILLE**

Compte 002 : Excédent reporté : 219780.29 €

Compte 1068 : excédent capitalisé : 106003.92 €

➤ **Service de l'Assainissement de LATILLE**

Compte 002 - excédent antérieur reporté : 42135.14 €

Compte 1068 : excédent capitalisé : 37032.95 €

VOTE DES TROIS TAXES – ANNEE 2010-

Madame l'Adjointe aux finances propose à l'ensemble du Conseil Municipal et ce, conformément à la décision de la Commission des finances, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission des finances et rappelle le taux des taxes :

- Taxe d'habitation : 16.52 %
- Foncier Bâti : 25.75 %
- Foncier non bâti : 46.70 %

VOTE DES BUGETS PRIMITIFS 2010 –

Budget COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général	355.820 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	532.200 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	10.000 €
Chapitre 023 – Virement en investissement	301.293.30 €
Chapitre 042 – Opération d'ordre transfert	6.562 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	103.100 €
Chapitre 66 – Charges financières	39.300 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	700 €
TOTAL DES DEPENSES	1.348.975,30 €

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement	219.780.29 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges	5.500 €
Chapitre 70 – Produits des services	70.800 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	446.600 €
Chapitre 74 – Dotation subventions et part.	440.614 €
Chapitre 75 – Autres charges de gest. courante	135.681.01 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	30.000 €
TOTAL DES RECETTES	1.348.975,30 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

001- déficit reporté	9 716.92 €
020 - dépenses imp.	9 152.17 €
1388 - Autres	
1641 - remb. Emprunts	123 000.00 €
165 - dépôt et caution	500.00 €
16818 - Autres prêteurs	3 900.00 €
TOTAL	146 269.09 €

INVESTISSEMENT RECETTES

021. Virement section fct	301 293.30 €
040 - opération d'ordre	6 562.00 €
10222- FCTVA	60 000.00 €
1068 - Excédent de fonct.	106 003.92 €
1641 - Emprunt –travaux gaz	103 000.00 €
TOTAL	576 859.22 €

Opération 112 - LOCAUX SCOLAIRES

21312 - Bâtiments scolaires	
-----------------------------	--

Subvention Etat	1 800.00 €
-----------------	------------

Opération 139 - ECLAIRAGE PUBLIC

2315 - Installations mat outillage	46 910.00 €	RAR
------------------------------------	-------------	-----

Subvention	6 000.00 €
------------	------------

Opération 152 - MAISON DE RETRAITE

2313 - Constructions	49 377.00 €	RAR
Travaux de chauffage	100 000.00 €	

Subvention Conseil Général	28 800.00 €
Subvention DDASS	100 000.00 €

AUTRES TRAVAUX :

travaux GAZ	64 000.00 €
travaux GAZ - supplément avenue des trois fontaines	1 250.00 €
Enfouissement réseaux électriques place de l'église	INSCRITS EN RAR
Enfouissement réseaux telecom place de l'église	INSCRITS EN RAR
Enfouissement réseaux rue du docteur roux	63 400.00 €
mur rue de la tourette -	7 700.00 €
Poteau incendie rue de la borne aux moines -	2 900.00 €

Défibrillateur	1 600.00 €
Batteur mélangeur	3 930.00 €
Travaux rue de la mauvetterie	60 000.00 €
Changement des brûleurs diverses chaudières	70 000.00 €
Eclairage public "Puy Hervé"	4 300.00 €
Sonorisation salle des fêtes	2 200.00 €
Cage Aquatique Piscine	470.00 €
Travaux de sécurité avenue de la plaine + avenue de la Rochelle	89 153.13 €

Soit un total dépenses/recettes en investissement qui s'élève à la somme de 713.459,22 €

Budget ASSAINISSEMENT

VOTE DES TARIFS 2010 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances décide d'augmenter les tarifs de l'assainissement pour l'année 2010 :

- Prix du m3 : 0.67 €
- Prime par compteur : 37 €
- Taxe de raccordement : 800 €
- Taxe de branchement : 500 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
6061	Electricité	3500
615	Entretien/réparation	8000
622	Rémunération SIVEER	32000
623	publicité publications	500
626	Frais	350
22	Dépenses imprévues	
23	Virement en invest.	11885.14
654	pertes et créances irrecouv.	500
6811	Dot aux amortissements	17500
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7100
66112	ICNE	25

671	Charges except de gestion	200
673	titres annulés	500
678	autres charges except.	100
	revers. Moderni. réseaux	12000
	TOTAL DES DEPENSES	94160.14

RECETTES		
2	Excédent ant. Reporté	42135.14
6611	ICNE	25
70611	Redev. Assainiss. Collectif	27000
7064	location de compteurs	18000
706121	modernisation des réseaux	7000
	TOTAL DES RECETTES	94160.14

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
	Déficit reporté	37032.95
1641	Emprunts	17900
2315	Travaux	11485.14
	TOTAL DES DEPENSES	66418.09

RECETTES		
21	Virement du fonct	11885.14
28158	amortissement	17500
1068	autres réserves	37032.95
	TOTAL DES RECETTES	66418.09

CHANGEMENT PALIER PRET MAISON DE RETRAITE N°1802854

Un prêt multi-période a été contracté le 15 mai 2000.

Ce type de prêt permet de modifier les conditions financières au terme du 1^{er} pallier de 10 ans et de l'adapter à la conjoncture financière.

Le contrat atteint la fin de la 1^{ère} période le 24/04/2010.

La caisse d'Épargne propose pour la 2^{nde} période de 10 ans un taux fixe avec périodicité mensuelle de 3.72% ce qui permet de dégager une économie d'échéance de 322.86 € mensuelle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition de la caisse d'épargne et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats.

ACTIVITE « BEBE PLOUF » 2010

Monsieur le Maire propose d'ajouter à la régie de recettes « bassin initiation » (décision du 2/06/2005) une nouvelle tarification qui correspondrait à l'activité « Bébé plouf ».

Madame l'Adjointe aux finances propose le tarif de 1.50 € la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions et décide donc :

- d'ajouter un tarif à la régie « bassin initiation » dénommé « bébé plouf » à 1.50 € la séance
- que le paiement de l'activité s'effectuerait par ticket.
- que le régisseur responsable serait le régisseur « bassin initiation »

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document y afférant.

QUESTIONS DIVERSES :

- **agrandissement du collège** : projet en cours – création de 1500 m² de surface supplémentaire.

Coût : environ 5 millions d'Euros. Fin prévue des travaux : 2014

La municipalité devra céder une petite partie du terrain des sports avec destruction très probable des vieux vestiaires (actuellement occupés par l'association de Chasse).

- **Equipements sportifs** : Monsieur le Principal du collège, en raison de l'effectif croissant des élèves, alerte le Président de la Communauté de Communes sur la nécessité urgente de construire un équipement sportif supplémentaire (l'actuel gymnase ne suffit déjà plus), la commune de LATILLE, seule, ne pouvant assumer financièrement un tel projet.

- **prochaine séance du Conseil Municipal** : le 20 avril 2010 à 18 heures

LA SEANCE SE LEVE A 19 H 10